

# Compte-rendu du comité de pilotage – Contrat Territoire Lecture / réseau des médiathèques

du 06 octobre 2022

présents : Fleur Bouillanne (DRAC), Valérie Bournhonnet (MDPO), Anne-Marie Canal (VP culture Communauté de Communes), Stéphane Pendaries (DGS), Michel Boffa (élu culture Catllar), Claire Bimsenstein (directrice de la médiathèque de Prades), Sandrine Brun (coordinatrice du réseau des médiathèques)

absents : Eric Mahieux, Christian Triado, Jean-Louis Jallat, Jean Maury, Olivier Gravas, Bruno Guerin, Patrick Lecroq, Patrick Marcel, Jacques Vanelle.

## Ordre du jour :

- Schéma intercommunal de développement de la lecture publique
- Bilan du fonctionnement du réseau

## **1- Schéma intercommunal de développement de la lecture publique**

Avant de commencer à parler du schéma de développement de la lecture publique, il a été demandé de faire un point sur le schéma culturel de 2019 et des avancées. Au niveau de la lecture publique, tout a été concrétisé et bien avancé, notamment au niveau des animations. Stéphane Pendaries a pris le relai pour le bilan de l'autre volet de ce schéma culturel. Ainsi, pour les autres projets, il a indiqué qu'ils étaient également en cours ou légèrement repoussés et ne seront pas terminés avant plusieurs années étant donné les besoins humains et financiers appelés. Il a précisé qu'il n'était, à ce jour, pas prévu de remettre à jour le schéma culturel initial.

La [loi Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique](#) précise en son article 12 qu'à compter du 1er janvier 2023 et sans effet rétroactif, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, l'EPCI élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique.

Dans ce cadre, et afin de pouvoir demander des subventions à la DRAC et au Département, il est demandé de mettre en place ce schéma qui devra comprendre : un diagnostic socio-culturel et éducatif approfondi (incluant la lecture publique tant en termes de services que de ressources), la politique de lecture publique de la collectivité et ses grands objectifs, un plan d'action pour sa mise en œuvre. Ce document cadre pourra ensuite être décliné en politiques sectorielles (politique documentaire, d'action culturelle...) et en PSCES par établissement.

Au niveau de l'accompagnement, notamment par la médiathèque départementale, une formation est proposée sur ce sujet les 1<sup>er</sup> et 2 décembre. Néanmoins, aucune aide financière à la rédaction de ce schéma n'est proposée, bien qu'un accompagnement technique puisse être apporté. Par ailleurs, une formation, assurée par le CRFCB Médiad'Oc et financée par la DRAC sera proposée gratuitement à tous les agents territoriaux début 2023.

Afin de rédiger ce document, il est possible de demander à la DRAC une aide supplémentaire de 5000€ dans le cadre du CTL afin de faire appel à un intervenant extérieur. Cette aide ne sera accordée que s'il est précisé l'utilisation de cette somme et comment dégager une partie de la somme dédiée aux animations afin de la consacrer à ce schéma. Il a été d'ailleurs précisé par Valérie Bournhonnet que le département pourrait augmenter l'aide pour les animations dans le cadre du Plan de Développement de la Lecture Publique et des Médiathèques 2021-2027 et faire venir des auteurs ou des spectacles (dans le cadre du Prix du Livre Vivant et de la Fête du Livre Vivant à condition que les médiathèques du Conflent participent au Village de la Fête du Livre Vivant le 3 juin 2023 et que les classes du territoire soient inscrites au Prix du Livre Vivant). Ce travail sera à mener avec Valérie Bournhonnet. Mais il a été bien précisé par Sandrine Brun et Claire Bimsenstein, et soutenu par les élus présents, qu'il ne fallait pas arrêter les animations car cela a permis de retrouver du public, de renouer des partenariats que ce soit avec les prestataires extérieurs, les autres services de la communauté de communes et les établissements scolaires et qu'il faut encore consolider les liens.

Dans tous les cas, il est demandé pour la demande de subvention DRAC 2023, de présenter un rétroplanning présentant les différentes phases de mise en place du schéma. Et pour la suite, il est nécessaire de rédiger un document cadre et de définir des actions prioritaires à soutenir et cela en fonction des ressources financières et humaines. Ce document devra prendre appui sur un diagnostic présentant les ressources, les éléments existants, les forces et faiblesses du réseau.

En ce sens, Anne-Marie Canal a proposé d'axer les objectifs autour de la pérennisation du poste de coordinateur de réseau de lecture publique, du partenariat avec les scolaires qu'il faut continuer et renforcer et de continuer à créer du lien à travers les animations qui sont des éléments fédérateurs de lien social (et donc créer un budget animation communautaire). Et enfin, de continuer à fédérer et autonomiser le réseau avec l'uniformisation des pratiques.

Il a été rappelé par Madame Bouillanne que la convention de création du poste de coordination de réseau, signée par la collectivité, le département et la DRAC le 22/01/2021, stipule que cet emploi doit être pérennisé par la collectivité au terme de la convention. C'est d'ailleurs l'objectif de cette convention. Si la collectivité était amenée à ne pas respecter ses engagements, la DRAC serait en droit de demander un remboursement des subventions accordées à ce titre.

De même, à la fin du CTL, soit en décembre 2023, il sera demandé un rapport complet sur ce qui a été réalisé au cours des 3 années qu'aura duré le CTL.

Enfin, si la communauté de communes souhaite refaire une demande de CTL, il faudra une année de césure et que pour qu'il soit accordé, il faudra garantir la pérennité du poste, la mise

en place du schéma intercommunal de développement de lecture publique et la prise de compétence « lecture publique » de la part de la communauté de communes, afin que l'ensemble des médiathèques du réseau soient concernées et plus seulement la médiathèque de Prades. Par ailleurs, ce nouveau CTL ne pourra concerner que la mise en œuvre du plan d'action du Schéma de développement.

De même, il sera possible pour la Communauté de Communes de faire une demande d'aide à l'animation dans le cadre du Plan de Développement de la Lecture Publique, aide renouvelable chaque année, sous réserve du respect des critères.

## **2- Bilan du fonctionnement du réseau présenté par Sandrine Brun**

Les points à améliorer, à simplifier :

- La navette : par manque de temps et de disponibilité de la voiture de la communauté de commune, les navettes ne sont pas réalisées aussi souvent que prévues.
- On rencontre des problèmes avec le logiciel de gestion (Orphée.Nx) qui révèlent aussi un besoin de formations régulières (ou de rappels) d'utilisation du logiciel (malgré la réalisation de fiches procédures). Une première formation de gestion avancée du logiciel à la médiathèque départementale le 20 octobre 2022.
- Il y a également besoin de formation informatique : utilisation d'un ordinateur, recherche internet car certaines bénévoles ne sont pas à l'aise avec ces outils.
- Les animations : Il faut prévoir une programmation en début d'année avec les bénévoles du réseau afin de pouvoir mieux gérer le budget et les demandes de subventions. Par ailleurs, du matériel pour des animations manuelles va être acheté pour les médiathèques qui le souhaitent afin qu'elles soient plus autonomes dans la réalisation de leurs animations et proposer des activités gratuites (ce qui permettra également de garder du budget pour des interventions extérieures qu'on ne peut pas réaliser). Une réflexion est menée autour d'un dossier partagé avec des animations « clé en main » qui peuvent être réalisées par les bénévoles. Il faudra aussi prévoir des temps de formation pour d'autres ateliers (comme les ateliers jeux, lectures) toujours dans cette optique d'autonomisation des bénévoles.  
Par ailleurs, à la fin du CTL (décembre 2023), y aura-t-il un budget dédié aux animations (en incluant le remplacement des fournitures et des jeux) ? Les animations étant nécessaires à l'activité et au dynamisme du réseau.
- Au niveau de la communication, plusieurs problèmes sont relevés :
  - ➔ Technique (réception ou envoi des emails : déjà signalé – en cours de résolution),
  - ➔ Besoin de créer une « routine » des informations au moins par trimestre si possible : que se passe-t-il dans le réseau, quelles sont les animations prévues, y a-t-il des modifications d'horaires ou fermetures... que ce soit en interne ou à destination du public : sur Facebook et le site de la communauté de communes.

- Afin de créer un réseau plus dynamique et plus solide, il y a besoin d'uniformiser les pratiques et donc il faut prévoir des temps de formation communs.
- Attention à l'évolution du réseau et des bénévoles/employés.

Budget: La norme recommandée était auparavant de 2€ par habitant mais pour des communes de moins de 1500 habitants cela va de 0.5 à 1€ par habitant. Aujourd'hui, la nouvelle typologie des bibliothèques mise en place par l'Association des Bibliothécaires Départementaux et le Ministère de la Culture est plus exigeante et serait, idéalement, de 3€ par habitant.

Voici donc ce que cela pourrait donner dans l'idéal et ce que les bibliothèques du réseau ont actuellement :

Médiathèque	Budget actuel pour les acquisitions	Budget suivant les nouvelles normes
Baillestavy (117 habitants)	0	351€
Catllar (780 habitants)	1000€	2340€
Clara-Villerach (265 habitants)	?	795€
Marquixanes (574 habitants)	0	1722€
Mosset (318 habitants)	500€	954€
Olette (351 habitants)	0	1053€
Prades (6028 habitants)	35 500€	18 084€
Ria-Sirach (1348 habitants)	2500€	4044€
Sahorre (391 habitants)	200€	1173€
Villefranche-de-Conflent (212 habitants)	0	636€
Vinça (2131 habitants)	2134€	6393€

En 2019,

- pour le réseau des médiathèques, hors Prades, il y a 6487 habitants et un budget de 6 334€. Or, si on suit les recommandations de 3€ par habitant, il faudrait un minimum de 19 461€, soit 13 127€ en plus. Ce qui permettrait d'acheter plus de nouveautés (notamment de la rentrée littéraire et des albums grand format qui sont très demandés et des sélections thématiques pour lesquels il n'y a pas suffisamment de fonds à Prades). Peut-être pourrait-il être intéressant de ne prévoir un budget intercommunal que pour les bibliothèques dont le budget est moins de 400€.

Il a été soulevé par la Médiathèque Départementale la possibilité pour la Communauté de Communes de faire la demande de subvention de création de fonds pour la mise en place d'un fonds documentaire communautaire.